

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2010

Délibérations n°051/2010 à n°062/2010

Date de convocation : 23/09/2010

Date d'affichage : 04/10/2010

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

L'an deux mil dix, le premier octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PUSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. REGAUDIE René, Maire.

PRÉSENTS : MM. REGAUDIE, MOINOT, CLERC, POLIEN, MANTION, COURTOIS, FALLOT, FRANCHI, ODRION, REYNOUD, SAUGET, TRESOR, VUILLEMOT.

ABSENTS : Mesdames DELAMARCHE et MOUILLET.

PROCURATION : Madame DELAMARCHE donne procuration à Monsieur FRANCHI.

Madame MOINOT a été nommée secrétaire.

1/ BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°01 (Délibération n°051/2010) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2010.

Les mouvements sont les suivants :

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé	OPERATION	CREDITS 2010	D.M. n°1
OPERATION 1001 – ACQUISITIONS				
21 / 2183	Mat. de bureau et informatique	1001	1 000.00 €	+ 1 300.00 €
21 / 2184	Mobilier	1001	1 000.00 €	+ 5 000.00 €
040/ 192	Moins-value sur cession immb.	1001	0.00 €	+ 1 400.00 €
OPERATION 1002 – BATIMENTS				
23 / 23134	Divers travaux sur les bâtiments	1002	86 500.00 €	+ 25 000.00 €
23 / 231310	Micro-Crèche	1002	30 000.00 €	- 30 000.00 €
OPERATION 1004 – VOIRIE				
23 / 231511	Travaux – Voirie diverses rue	1004	50 500.00 €	+ 5 000.00 €
23 / 231512	Travaux – Réseaux diverses rues	1004	18 000.00 €	+ 5 000.00 €
23 / 231514	Travaux – Défense incendie	1004	0.00 €	+ 1 800.00 €
OPERATION 1011 – SPORT, JEUNESSE ET CULTURE				
20 / 205	Logiciels	1011	0.00 €	+ 500.00 €
23 / 231520	Travaux – Stade	1011	12 500.00 €	+ 5 000.00 €
			TOTAL :	+ 20 000.00 €

RECETTES INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé	OPERATION	CREDITS 2010	D.M. n°1
NON AFFECTEES				
021 / 021	Virement fonctionnement		298 500.00 €	+ 4 500.00 €
10 / 10222	F.C.T.V.A.		67 000.00 €	+ 55 000.00 €
OPERATION 1001 – ACQUISITIONS				
040 / 2188	Autres immob. corporelles	1001	0.00 €	+ 1 700.00 €
OPERATION 1002 – BATIMENTS				
13 / 132202	Subv. Région – Lavoir	1002	5 500.00 €	- 1 000.00 €
13 / 132316	Subv. CG70 – Lavoir	1002	9 000.00 €	- 1 200.00 €
13 / 13288	Subv. CAF – Micro-Crèche	1002	20 000.00 €	- 20 000.00 €
13 / 132201	Subv. Région – Maison Assoc.	1002	0.00 €	+ 9 000.00 €
13 / 132317	Subv. CG70 – Maison Assoc.	1002	0.00 €	+ 78 000.00 €
16 / 1641	Emprunt – Maison Assoc.	1002	1 000 000.00 €	- 87 000.00 €
OPERATION 1010 – LOTISSEMENT « VICHARD »				
16 / 164110	Prêt relais TVA	1010	25 000.00 €	- 19 000.00 €
			TOTAL :	+ 20 000.00 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2010	D.M. n°1
CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60633	Fournitures de voirie	5 000.00 €	+ 2 200.00 €
61523	Entretien des voies et réseaux	1 000.00 €	+ 3 200.00 €
616	Primes d'assurances	8 000.00 €	+ 300.00 €
6184	Versement à des orga.de forma°	200.00 €	+ 300.00 €
CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL			
6218	Personnel extérieur	5 500.00 €	- 300.00 €
6411	Rémunération personnel titulaire	291 500.00 €	- 500.00 €
6456	Cotisations supplément famlial	2 800.00 €	+ 800.00 €
CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES			
6615	Intérêts des comptes courants	2 500.00 €	- 1 700.00 €
CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES			
6714	Bourses et prix	100.00 €	+ 500.00 €
CHAPITRE 042– OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTION			
675	V.C. des immob. cédées	0.00 €	+ 1 700.00 €
CHAPITRE 023 – VIREMENT INVESTISSEMENT			
023	Virement à l'investissement	298 500.00 €	+ 4 500.00 €
TOTAL :			+ 11 000.00 €

RECETTES FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2010	D.M. n°1
CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES			
6419	Remboursement frais de personnel	300.00 €	+ 2 100.00 €
6459	Remboursement charges S.S.	500.00 €	- 400.00 €
CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES			
70311	Concessions – Cimetière	100.00 €	+ 800.00 €
70323	Redevance occupa° dom. pub.	2 000.00 €	+ 400.00 €
CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES			
7381	Taxe add. droits de muta°	12 000.00 €	+ 900.00 €
CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET SUBVENTIONS			
74121	D.S.R.	8 000.00 €	+ 5 500.00 €
CHAPITRE 77– PRODUITS EXCEPTIONNELS			
775	Produit des cessions d'immob.	0.00 €	+ 300.00 €
CHAPITRE 042– OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTION			
776	Différences sur réalisa° cession	0.00 €	+ 1 400.00 €
TOTAL :			+ 11 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la Décision Modificative n°1 du Budget Communal 2010
comme ci-dessus retracée.

2/ BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°01 (Délibération n°052/2010) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2010.

Les mouvements sont les suivants :

DEPENSES EXPLOITATION			
Imputation	Libellé	CREDITS 2010	D.M. n°1
CHAPITRE 014 – ATTENUATION DE PRODUITS			
706129	Redevance AERMC	9 000.00 €	+ 1 000.00 €
TOTAL :			+ 1 000.00 €

RECETTES EXPLOITATION			
Imputation	Libellé	CREDITS 2010	D.M. n°1
CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES			
706121	Redevance AERMC	9 000.00 €	+ 1 000.00 €
TOTAL :			+ 1 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du Budget Assainissement 2010 comme ci-dessus retracée.

3/ MICRO-CRECHE COMMUNALE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX (Délibération n°053/2010) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°031/2010 en date du 17 Avril 2010, le Conseil Municipal de Pusey avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la SAS NOIDIS de mise à disposition d'un local destiné au projet de « micro-crèche communale ».

Depuis, des accords entre les 2 parties ont été trouvés et retranscrits dans une convention définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACTE les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la SAS NOIDIS et la Commune de Pusey pour la structure communale « Micro-Crèche » en complément de la délibération n°031/2010 du 17/04/2010.

4/ MICRO-CRECHE COMMUNALE : GESTION DE LA STRUCTURE (Délibération n°054/2010) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°005/2010 en date du 05 Février 2010, le Conseil Municipal de Pusey avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de portage du projet de Micro-Crèche communale avec la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales.

Il convient maintenant de choisir le gestionnaire de la Micro-Crèche communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONFIE la gestion de la Micro-Crèche communale à la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales dans le cadre d'un projet associatif subventionné ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

5/ MICRO-CRECHE COMMUNALE : TARIFICATION ET PARTICIPATION COMMUNALE (Délibération n°055/2010) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal vient de statuer quant à la gestion de la Micro-Crèche communale.

Il convient maintenant de fixer les conditions tarifaires et les participations financières pour ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à 6 €uros l'heure de garde de la Micro-Crèche communale ;

FIXE à 6 €uros l'heure de halte-garderie de la Micro-Crèche communale ;

DECIDE de contribuer financièrement sur le budget de la Commune par une subvention pour équilibrer le budget d'exploitation de la Micro-Crèche communale.

6/ BOIS : REGLEMENT D'AFFOUAGE 2010-2011 (Délibération n°056/2010) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°034/2009 en date du 29 mai 2009, le Conseil Municipal avait validé l'état d'assiette des coupes de bois pour l'exercice 2010.

Pour l'affouage, il convient donc d'examiner le nouveau règlement pour la campagne 2010-2011 ainsi que le prix de l'affouage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le prix du stère d'affouage à 4,57 €uros pour la campagne 2010-2011 ;

APPROUVE le règlement d'affouage 2010-2011 ci-joint en annexe.

7/ EMBELISSEMENT : CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2010 (Délibération n°057/2010) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission « Embellissement » a décidé de récompenser les maisons les mieux fleuries en 2010.

Les propositions de la Commission portent sur :

- la délivrance d'un « Chèque cadeau » à valoir chez Monsieur Philippe ROUSSELLE d'une valeur à discuter (en 2006 et 2008, le montant était de 50,00 €uros) ;

- la remise d'une composition florale ;

- la délivrance d'un diplôme.

Il convient donc de statuer sur les récompenses à mettre en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place un système de « Chèque cadeau » d'une valeur nominale de 60 €uros à valoir chez Monsieur Philippe ROUSSELLE de Pusey pour les lauréats du concours des maisons fleuries 2010 ;

DECIDE d'offrir une composition florale pour chacun des lauréats ;

DECIDE de délivrer un diplôme pour chacun des lauréats.

8/ LOGEMENTS COMMUNAUX : CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES (Délibération n°058/2010) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'entreprise ATHERME assure la maintenance des chaudières des bâtiments communaux.

Il est proposé d'étendre la maintenance aux chaudières aux logements communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 3^{ème} Adjoint à signer un contrat de maintenance des chaudières des logements communaux ;

APPROUVE l'offre remise par l'entreprise ATHERME pour cette mission s'élevant à 449,20 €uros HT par an.

9/ AGENCE DEPARTEMENTALE : ADHESION (Délibération n°059/2010) :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la création de l'Agence Départementale initiée par le Département de la Haute-Saône lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2010.

L'objectif de l'Agence est de trouver une solution aux collectivités adhérentes pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la voirie. L'adhésion à l'Agence est soumise à cotisation ; le recours aux prestations de l'Agence fait l'objet d'une rémunération au coup par coup suivant la nature de la mission confiée à l'Agence.

L'Agence Départementale est un Service Public Administratif (SPA) départemental en application de l'article L.5511-11 du CGCT. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, un Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'Agence Départementale ;

ADOpte les statuts de l'Agence Départementale tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'Assemblée Départementale du 29/03/2010 et tels qu'annexés à la présente délibération.

10/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2009 : SYTEVOM (Délibération n°060/2010) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication par le SYTEVOM. de son rapport d'activité pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication par le SYTEVOM. de son rapport d'activité pour l'année 2009.

11/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2009 : DDEA (Délibération n°061/2010) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication par la DDEA de son rapport d'activité pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication par la DDEA de son rapport d'activité pour l'année 2009.

12/ RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU 2009 : SYNDICAT DES EAUX DE PUSEY (Délibération n°062/2010) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication par le Syndicat des Eaux de Pusey de son rapport sur l'eau pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication par le Syndicat des Eaux de Pusey de son rapport annuel sur l'eau 2009.

13/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Facturation « Assainissement » :**

Pour faire face aux difficultés administratives de facturation – décalage d'un an de la facture – et aux problèmes de recouvrement des factures, il est demandé à Monsieur le Maire de contacter le fermier du service des eaux – la société GAZ et EAUX – afin d'obtenir une proposition pour la facturation simultanée « eau-assainissement »

- **Lotissement Vichard : achèvement des travaux :**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion s'est déroulée avec Monsieur et Madame PRETET concernant les travaux de mise en forme des trottoirs devant leur propriété.

Vu la position de Monsieur et Madame PRETET, un courrier retraçant la dernière réunion doit leur être adressé accompagné des mesures que la Commune souhaite entreprendre pour achever ces travaux.

- **Zone « OASIS 3 » :**

Le plan d'aménagement de la zone a été déposé auprès du service instructeur (la D.D.T.). Le dossier est en bonne voie.

En parallèle, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un nouveau contact avec les représentants de la DIR EST a eu lieu courant septembre 2010 quant à la réalisation d'une bretelle de sortie sur la 2 x 2 voies au droit du giratoire « Bricomarché ». La DIR EST est ouverte à cet aménagement de voirie sous réserve du respect du cahier des charges pour cet ouvrage et que la maîtrise d'œuvre soit assurée par une collectivité.

Monsieur le Maire précise que ce jour, le 01/10/2010, une réunion sur ce sujet a eu lieu avec un responsable du Conseil Général de la Haute-Saône.

Le Conseil Général de la Haute-Saône estime pertinent cet aménagement et est prêt à assurer la maîtrise d'œuvre et en plus, la maîtrise d'ouvrage de cette bretelle.

14/ Rapport du travail des Commissions Communales :

- **Travaux de voirie, réseaux et divers :**

Monsieur CLERC dresse un état des travaux réalisés pendant la période estivale en insistant sur les travaux entrepris en matière de curage des canalisations d'eaux pluviales et eaux usées, accompagnés d'un premier balayage de la voirie. Ces travaux n'étant qu'une première tranche vont se poursuivre.

- **CMJ 2010 :**

Monsieur MANTION informe les membres du Conseil Municipal que le CMJ a réalisé une journée de nettoyage sur le « chemin du Lac » dans le cadre de l'opération « Nettoyons la Nature » le 25 septembre 2010.

- **Colis de Noël 2010 :**

Monsieur VUILLEMOT informe l'Assemblée qu'environ 138 colis devront être confectionnés.

• **Salle Polyvalente :**

Monsieur FRANCHI fait remarquer un problème de ventilation dans la Salle Polyvalente : le soufflage est bruyant et ne fonctionne pas en mode « ventilation froide »

Monsieur FRANCHI est chargé de voir pour la mise en place d'un « abri-poubelles » pour la Salle Polyvalente.

• **Travaux sur les bâtiments, valorisation du patrimoine :**

Monsieur POLIEN dresse un état des travaux réalisés pendant les derniers mois :

- Réalisation d'une porte d'accès à la Bibliothèque;
- Changement des menuiseries extérieures de la Maire avec pose de volets roulants;
- Démoussage et traitement de la toiture de la Mairie;
- Rénovation du lavoir;
- Changement de volets roulants à l'École.

Concernant le lavoir, reste la mise en place d'une pompe ornementale.

Les travaux de la Poste destinés à accueillir les services administratifs communaux vont commencer.

Quant à la Maison des Associations, la procédure de consultation va être lancée d'ici 15 jours.

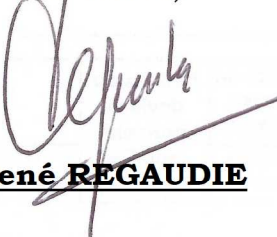
Enfin, il est demandé à Monsieur POLIEN de mettre des grooms aux portes de l'École.

• **CCAV : Fiscalité 2011 :**

Monsieur REGAUDIE informe l'Assemblée que Monsieur CLERC et lui-même ont voté contre la décision prise par la CCAV quant au régime d'abattement général à la base pour la taxe d'habitation 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.

Le Maire,


René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,


Marie-Christine MOINOT